

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 9 JUILLET 2007

La séance est ouverte à 18 H 42 sous la présidence de M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

Sont présents : M. Jacques BRAVO, Mme Corine BARLIS, M. Jean-Bernard PEYRONEL, Mme Pauline VERON, M. Jean-Claude LEGRAND, Mme Nicole AZZARO, M. Laurent CHABAS, Mme Nadia PRETE, Mme Astrid PANOSYAN.

Sont excusés : Mme Margarita MODRONO-ZIN EL ABIDINE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Patrice COHEN-SEAT, Mme Christiane BORNET.

Est absent : M. Vincent REINA.

Secrétaire de séance : Mme Nicole AZZARO est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2007.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2007 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT.

M. Jacques BRAVO évoque, en remerciant Mme Corine BARLIS, l'opération « Les parisiens accueillent leurs soldats », qui se déroulera le 14 juillet, où des militaires de la base aérienne d'Avord (Cher) seront présents place de l'Opéra, avec une exposition de véhicules de l'armée de l'air. La Mairie accueillera pour le déjeuner les militaires qui auront défilé.

.../...

En terme d'activités durant les vacances d'été, M. Jacques BRAVO souligne que la piscine Drigny a réouvert. Outre les centres de loisirs, le centre d'initiatives sportives de Gauguin accueillera les jeunes de 7 à 17 ans du 9 juillet au 31 août.

M. Jacques BRAVO annonce quelques manifestations de rentrée :

- le 8 septembre : le Forum des Associations du 9^{ème},
- du 9 au 16 septembre : JAZZ 9, avec un concert par jour dans divers lieux de l'Arrondissement,
- le 22 septembre : pour la 3^{ème} année consécutive, l'association « Passage des Arts » organise des animations, en collaboration avec la Mairie, notamment place Lino Ventura.

M. Laurent CHABAS ajoute qu'à l'occasion des journées du patrimoine les 15 et 16 septembre prochain, l'ancien hôtel particulier situé 10 rue de Clichy dans l'arrondissement sera ouvert au public de 10 H à 18 H.

Deux séries de concerts seront données dans le salon de musique par les élèves du Conservatoire du 9^{ème} et l'association OPUS OPEN. Deux expositions sont prévues : une sur l'histoire du bâtiment et la famille qui l'a occupé et une autre sur le projet d'école et les équipements municipaux sur le thème « équipement public et patrimoine »

INFORMATIONS PAR LE MAIRE DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GENERAL) INTERESSANT LE 9^{ème} SANS RELEVER DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT.

Conseil Municipal

- DPP 2007-010 : Autorisation donnée à M. le Maire de Paris de signer une convention avec l'association L'Estran 10, rue Ambroise Thomas à Paris 9^{ème} et attribution de la subvention de fonctionnement correspondante d'un montant de 5 000 €.

Mme Pauline VERON souligne l'intérêt du travail de cette association qui accueille des personnes sortant de prison et s'occupe de leur suivi social, leur logement et leur réinsertion professionnelle. C'est l'une des rares associations à faire cela.

- SGRI 2007-34 : Attribution d'une subvention au profit de l'AFXB France (Association François-Xavier Bagnoud), sise 20 rue Vignon à Paris 9^{ème}, pour la phase 2 de son projet d'appui global destiné aux orphelins, enfants vulnérables et familles indigentes affectés par le VIH/sida à Kagali (Rwanda) pour un montant de 62 057 €.

.../...

Conseil Général

- DASES 2007-250G : Autorisation de signer une convention triennale avec l'association « Les Papillons Blancs de Paris – APEI 75 Association parisienne des parents et amis de personnes handicapées mentales » située 44 rue Blanche à Paris 9^{ème}, fixant les conditions d'attribution, au titre de l'année 2007, d'une participation d'un montant de 33 000 €.

M. Jean-Bernard PEYRONEL salue le travail fait par les parents bénévoles et entourants de l'APEI 75, qui est domiciliée dans le 9^{ème}. Il rappelle que la Mairie du 9^{ème} a accueilli 15 jours auparavant leur spectacle annuel.

- DASCO 2007-047G : Subventions à divers établissements scolaires départementaux, dont une subvention de 491 € au collège Jules Ferry 77 boulevard de Clichy à Paris 9^{ème}.

DELIBERATION SG 2007-140 : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE PARIS A SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 50 000 € A LA SARL EDEN PLUS POUR LE CINEMA LE MAX LINDER PANORAMA SITUE 24 BOULEVARD POISSONNIERE A PARIS 9^{ème}.

Rapporteure : Mme Nadia PRETE, Conseillère d'Arrondissement.

Mme Nadia PRETE indique que la délibération propose d'apporter un soutien à la S.A.R.L Eden Plus qui gère le cinéma Max Linder Panorama, doté d'une salle mono-écran de 700 places, et situé face au Rex. Depuis le rachat de la salle en 2004, l'exploitant a relancé la fréquentation par une programmation adaptée, à l'image du Max Linder, avec des films d'auteurs, des versions originales, des rétrospectives, des projections en direction du jeune public et des films courts. L'exploitant souhaite également accentuer sa politique de rencontres et d'animations et il accueille pour cela la semaine des Cahiers du Cinéma et le Forum des images. Il participe enfin aux opérations Ecole et cinéma, et Collège et cinéma. La S.A.R.L avait demandé une subvention à la Ville de 50 000 € qui correspond à 10 % du budget d'action de la salle en direction des cinéphiles et du jeune public. La Ville propose de donner suite à cette demande.

Mme Nadia PRETE revient sur la délibération du dernier Conseil d'Arrondissement relative au cinéma Les 5 Caumartin pour répondre à M. Pierre LELLOUCHE sur la fréquentation de la salle et sur l'équilibre budgétaire. La fréquentation des cinq salles est supérieure à 200 000 entrées, ce qui représente une très bonne fréquentation, et le résultat net comptable est bien meilleur que ce qui a pu en être dit le mois dernier ; le déficit de la salle est en réelle diminution.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

.../...

DELIBERATION DAC 2007-312 : APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE A LISE DELAMARE 75 RUE BLANCHE A PARIS 9^{ème}.

Rapporteuse : Mme Nadia PRETE, Conseillère d'Arrondissement.

Mme Nadia PRETE rappelle que, lors de sa séance des 25 et 26 septembre 2006, le Conseil de Paris a adopté le vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Lise Delamare sur la façade de l'immeuble où elle a résidé au 75 de la rue Blanche. Le texte qui a été choisi pour la plaque est le suivant : « Lise Delamare (1913-2006), de la Comédie Française, a demeuré dans cet immeuble ». Compte tenu de la personnalité exceptionnelle de la comédienne, il est suggéré de surseoir au délai de 10 ans imposé pour ce type d'hommage. La copropriété est favorable à la pose de cette plaque ; la Ville s'engage à en supporter le coût, à hauteur de 1 268 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DFPE 2007-306 : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE PARIS A SIGNER L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT CONCLUE LE 25 MAI 2005 AVEC L'ASSOCIATION (PARLER A D'AUTRES), GESTIONNAIRE DU LIEU DE PAROLE DENOMME « LES P'TITS, LES GRANDS » SITUE 5 RUE DE LA BOULE ROUGE A PARIS 9^{ème}. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 105 203 € AU TITRE DE L'ANNEE 2007.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Conseiller d'Arrondissement.

M. Laurent CHABAS précise que l'association « Parler à d'autres » gère depuis 1997 un lieu de parole dénommé « Les P'tits, les Grands », installé dans de nouveaux locaux depuis le début 2007 au 5 rue de la Boule Rouge. Il s'agit d'un espace de jeux, d'écoute et de parole qui accueille de manière anonyme et gratuite les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans, accompagnés d'un adulte, dans le but de favoriser la socialisation des enfants. L'installation dans de nouveaux locaux aménagés par la Ville a permis de doubler l'amplitude d'ouverture par rapport à 2006, soit en fait 6 après-midis au lieu de 3, et de faire passer le nombre d'accueillants de 9 à 15. Les accueillants sont principalement des psychologues, psychanalystes, psychomotriciens et éducateurs. L'association bénéficie d'un soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Ville de Paris par le biais d'une convention pluriannuelle.

Afin de permettre à l'association de renforcer son action, il est proposé de signer avec elle un avenant à la convention fixant à 105 203 € la subvention de fonctionnement pour l'année 2007, contre 33 000 € en 2006. C'est donc un effort très important de la Ville, qui correspond aux engagements du Maire de Paris visant à diversifier les modes d'accueil.

.../...

Mme Corine BARLIS, en tant qu'élue aux affaires sociales, soutient cette association qui permet à des familles qui n'ont parfois pas de proches sur Paris, et des enfants qui ne sont pas placés en structure de garde collective, d'avoir justement un réseau et des contacts avec d'autres familles en attendant que leurs enfants soient scolarisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DFPE 2007-344 : AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE PARIS A SIGNER UN AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 05-36049, PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF DE PETITE ENFANCE DE TYPE HALTE-GARDERIE SITUE 21 RUE DE PROVENCE A PARIS 9^{ème}.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Conseiller d'Arrondissement.

M. Laurent CHABAS précise qu'il s'agit d'un ajustement lié à l'article 46 de la loi du 5 mars 2007 qui institue un droit au logement opposable, qui exonère de TVA les prestations d'accueil collectif de petite enfance, y compris dans le cadre d'un paiement de marché public, mais les assujettit à la taxe sur les salaires. Ce nouveau cadre législatif concerne notamment le marché d'exploitation de la halte-garderie située 21 rue de Provence et dont la société « Le Petit Chaperon Rouge » est titulaire.

M. Jacques BRAVO précise que cela se traduit par une économie de 9,29 % pour le budget de la Ville de Paris à service constant.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DJS 2007-268 : SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT TOTAL DE 7 622 € A SEPT ASSOCIATIONS SPORTIVES DU 9^{ème} ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Laurent CHABAS, Conseiller d'Arrondissement.

M. Laurent CHABAS détaille le soutien de la municipalité au fonctionnement de sept associations sportives dont l'activité s'exerce principalement dans le 9^{ème} arrondissement, pour une somme globale de 7 622 € :

- Association des pêcheurs sportifs et lanceurs parisiens	572 €
- Association sportive et culturelle Notre-Dame de lorette – A.S.N.D.L	1 500 €
- Association sportive du Lycée Condorcet	650 €
- Association « Cercle amitié et progrès »	700 €
- Association « ACCOLADE – Association sportive et culturelle »	2 000 €
- Association « Académie d'armes de France »	700 €
- Association « Paris rythmique »	1 500 €

.../...

M. Jacques BRAVO remarque qu'« ACCOLADE » a organisé une très belle course devant le château de Vincennes le 1^{er} juillet, avec plus de 1 500 compétiteurs, sous le thème « Ile-de-France – France des Iles ».

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DVD 2007-154 : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE PARIS A SIGNER CINQ CONVENTIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX RELATIVES A LA VALORISATION DES PLACES VACANTES DANS LEURS PARCS DE STATIONNEMENT.

Rapporteuse : Mme Nicole AZZARO, Conseillère de Paris.

Mme Nicole AZZARO rappelle que la municipalité met en œuvre depuis plusieurs années une politique destinée à faciliter le stationnement résidentiel, dans le but de désengorger les rues de Paris d'un trop plein de circulation automobile. L'une des mesures de cette politique est d'utiliser les parking vacants de bailleurs sociaux, en signant avec eux des conventions. Le problème principal à résoudre concerne les accès, qui doivent être différents pour les locataires et les résidents pour des questions de sécurité. Les travaux induits seront pris en charge par la Ville et par les bailleurs sociaux, et les locataires seront prioritaires pour pouvoir stationner. Les places vacantes seront mises à disposition des résidents locaux, titulaires de la carte de stationnement résidentielle, qui concerne désormais également les 2^{ème}, 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements. Pour le seul 9^{ème} Arrondissement, qui contient peu de logements sociaux, il n'y a que deux immeubles avec parking concernés par la mesure et une seule place vacante ; grâce à ce nouveau zonage, ce sont 89 places de stationnement qui sont dorénavant disponibles aux habitants du 9^{ème}. Les tarifs sont les mêmes que pour les locataires de l'immeuble.

Mme Pauline VERON suggère que cette mesure, souvent formulée dans les Conseils de Quartier ainsi qu'au moment des concertations sur le Plan Local d'Urbanisme et le Plan de Déplacements de Paris, fasse l'objet d'une information des Conseils de Quartier.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION DASES 2007-025 : AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE LE 21 DECEMBRE 2004 ENTRE LA VILLE DE PARIS ET L'ASSOCIATION « EMMAÛS » DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE 32 RUE DES BOURDONNAIS (PARIS 1^{er}) AUTORISANT LA PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION GRATUITE ET A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE DES LOCAUX COMMUNAUX SITUES 10 RUE DE CLICHY (PARIS 9^{ème}) A L'ASSOCIATION.

Rapporteuse : Mme Corine BARLIS, Conseillère de Paris, Première Adjointe au Maire du 9^{ème} Arrondissement.

.../...

Mme Corine BARLIS indique que la délibération concerne une partie de l'immeuble du 10 rue de Clichy, actuellement confiée à l'association EMMAÛS pour la gestion d'un centre d'hébergement d'urgence provisoire. La précédente délibération, en décembre 2004, fixait un terme de l'occupation au 30 juin 2007. Il est proposé de prolonger cette mise à disposition gratuite des locaux au-delà du 30 juin 2007, et sans doute jusqu'à mi-2009, les travaux de la future école ne devant démarrer qu'à l'automne 2009. Ce centre permet chaque nuit d'héberger 80 personnes dont une petite dizaine de femmes grâce à la configuration des lieux.

Mme Corine BARLIS espère qu'à l'issue de l'occupation, il n'y aura pas de perte de place d'hébergement et que la Ville réussira à proposer la même surface à l'association EMMAÛS.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION 2007.09.067 : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR 2007.

Rapporteur : M. Jacques BRAVO, Maire du 9^{ème} Arrondissement.

M. Jacques BRAVO présente la notification reçue de M. François DAGNAUD et M. Christian SAUTTER, du montant des dotations à réinscrire au budget supplémentaire de 2007. Celles-ci s'élèvent à 658 196 €, à comparer aux 980 301 € de la gestion 2006.

M. Jacques BRAVO poursuit deux objectifs, qui sont que la Mairie du 9^{ème} dispose des moyens nécessaires à son action, sans pour autant thésauriser des sommes inutilisées. En début de mandature, les reports d'une année sur l'autre représentaient 50 % de la dotation globale ; on est aujourd'hui à 15 %. Le rapport de présentation mentionne les principales mesures qui seront financées avec ce report, à savoir la réinscription des crédits propres aux Conseils de Quartier, le lancement de travaux urgents complémentaires notamment dans les écoles, et les crédits de fluides.

Mme Nicole AZZARO souhaite évoquer un sujet sur lequel elle est souvent intervenue en Conseil de Paris, à savoir l'indemnisation des Conseillers d'Arrondissement, qui s'oppose au Code Général des Collectivités Territoriales. Elle a essayé, sans succès, d'obtenir pour eux des cartes de transport R.A.T.P ; avec la mise en place de Vélib', le Conseil de Paris a voté le mois dernier un vœu permettant aux Conseillers d'Arrondissement et Adjointes d'avoir accès au dispositif pour leurs déplacements, dans le cadre de leurs délégations, à partir des crédits de l'Etat Spécial.

M. Jacques BRAVO annonce que le budget supplémentaire prévoit la souscription de trois abonnements de service non nominatifs pour la Mairie du 9^{ème} pour Vélib'.

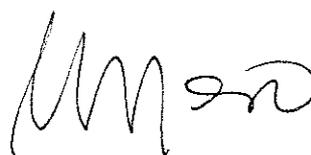
Après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune observation ou réclamation n'étant présentée, la séance est levée à 19 h 17.

La Secrétaire du Conseil d'Arrondissement



Nicole AZZARO